



Définition des parcours adaptés et de l'écrit exigé



Situation du stagiaire	Obligation de qualification pour être titularisé	Projet de parcours adaptés mis en place par l'ESPE	Critères d'évaluation sur lequel le directeur de l'ESPE prendra appui pour formuler son avis	Avis et propositions du SE-Unsa	Réponses du rectorat
<p>Lauréat du concours externe déjà détenteur d'un master hors MEF</p>	<p>Un master (déjà validé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - UE de pédagogie : il s'agit du tronc commun - UE de didactique et d'accompagnement du stage - UE mémoire : réalisation d'un « mémoire professionnel » 	<ul style="list-style-type: none"> - validation des UE - assiduité - avis du tuteur ESPE 	<p>Le SE-Unsa dit avoir bien compris lors de sa rencontre avec M. Iung que le mémoire exigé n'était pas un mémoire au sens commun et universitaire du terme mais un écrit réflexif sur sa pratique d'une trentaine de pages maximum.</p> <p>Le SE-Unsa, argumentant un vrai problème de terminologie, demande donc la modification du mot mémoire, qui ainsi ne contribuerait plus à mettre une pression inutile aux stagiaires.</p> <p>Le SE-Unsa demande qu'une définition très précise de cet écrit soit donnée aux stagiaires.</p> <p><i>L'avis du SE-Unsa : le SE-Unsa sera bien sûr vigilant au contenu exigé de ce mémoire.</i></p>	<p>M. Rosenzweig répond que ce souci de terminologie ne doit pas inquiéter les stagiaires car les exigences sont bien loin de celles d'un « réel » mémoire. Il précise qu'il s'agit d'une logique et nécessaire réflexion sur sa pratique adossée à la recherche et que le terme ne peut être modifié, cela afin de garantir aux stagiaires une équivalence avec un master MEEF en fin d'année, une équivalence nécessaire à toute future évolution de carrière.</p> <p>M. Rosenzweig y est favorable dans le but de « rassurer ».</p>
<p>Lauréat du concours externe détenteur</p>	<p>Un master (déjà validé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - UE de pédagogie : tronc commun - UE de didactique et d'accompagnement du stage - usage pédagogique de 	<ul style="list-style-type: none"> - validation des UE - assiduité - avis du tuteur ESPE 	<p>Le SE-Unsa demande que les modules déjà suivis les années précédentes et non remplacés par de nouveaux modules donnent</p>	<p>M. Rosenzweig répond que ce sera le cas.</p>

Définition des parcours adaptés et de l'écrit exigé

<p>d'un master MEF</p>		<p>l'informatique car C2i2e déjà acquis (ex : utilisation d'un TBI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - approfondissement de l'enseignement dans une langue reconnu par l'EN (ex : possibilité d'obtention d'une DNL dans le 2nd degré) + en fonction des situations : - un « mémoire professionnel » (si mémoire de l'année précédente trop insatisfaisant) - et/ou un UE de didactique 		<p>lieu à des exemptions de cours.</p> <p>Le SE-Unsa dit alors comprendre que les volumes horaires subis depuis le début d'année vont chuter pour la plupart de stagiaires concernés par un parcours adapté.</p> <p><i>L'avis du SE-Unsa : le SE-Unsa sera très vigilant sur les nouveaux modules qui ne devront en aucun cas être un simple réaménagement des anciennes versions à qui l'on aurait trouvé de nouveaux noms...</i></p> <p>Le SE-Unsa propose de modifier là aussi le nom de l'écrit exigé puisqu'il ne s'agira pas d'un nouveau mémoire mais d'un approfondissement du mémoire de l'année passée ET uniquement si celui-ci a été insuffisant.</p> <p><i>L'avis du SE-Unsa : le SE-Unsa sera bien sûr vigilant aux exigences de cet approfondissement.</i></p>	<p>M. Rosenzweig acquiesce et reconnaît même que des heures de cours auraient pu être évitées depuis la rentrée mais que faute de temps pour créer les parcours....</p> <p>M. Rosenzweig répond noter cette proposition comme réflexion lors de la commission.</p>
----------------------------	--	--	--	---	--

Définition des parcours adaptés et de l'écrit exigé

<p>Lauréat du concours externe : issus du 3^{ème} concours, parents de trois enfants, sportifs de haut niveau</p>	<p>Dispense de qualification</p>	<p><u>Si M1 ou équivalent déjà détenu</u>, choix entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> * l'inscription en master MEEF : <ul style="list-style-type: none"> - UE de pédagogie : tronc commun - UE de didactique et d'accompagnement du stage - UE mémoire : réalisation d'un « mémoire professionnel » * ou l'inscription en DU <ul style="list-style-type: none"> - UE « allégés » - « mémoire professionnel allégé » <p><u>Si aucune détention de M1 ou équivalent</u>, inscription en DU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE « allégés » - « mémoire professionnel allégé » 	<ul style="list-style-type: none"> - validation du DU ou des UE de master - assiduité - avis du tuteur ESPE 	<p>Le SE-Unsa dit tenir fermement à l'allègement du DU vis-à-vis du master puisqu'il ne délivre pas à la clé un diplôme équivalent.</p> <p>Alors que le DU est en cours de construction, le SE-Unsa insiste sur le fait qu'aucun mémoire ne peut être exigé dans le cadre du DU.</p> <p>Le SE-Unsa évoque là aussi un problème de terminologie mais qui n'a rien pour être défendu car aucune équivalence n'est envisageable.</p> <p><i>L'avis du SE-Unsa : le SE-Unsa sera bien sûr vigilant quant à cet allègement.</i></p>	<p>M. Rosenzweig assure que le DU est nettement allégé par rapport au master.</p> <p>M. Rosenzweig répond qu'il ne s'agira aucunement d'un mémoire mais d'un travail de lecture sur un thème donné (choisi par le stagiaire et son tuteur) qui fera appel à une recherche bibliographique.</p> <p>M. Rosenzweig répond évoquer aussi ce souci lors de la commission académique.</p>
<p>Lauréat du concours interne</p>	<p>Une licence</p>	<p><u>Si M1 ou équivalent déjà détenu</u>, choix entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> * l'inscription en master MEEF : <ul style="list-style-type: none"> - UE de pédagogie : tronc commun - UE de didactique et d'accompagnement du stage - UE mémoire : réalisation d'un « mémoire professionnel » * ou l'inscription en DU 	<ul style="list-style-type: none"> - validation du DU ou des UE de master - assiduité - avis du tuteur ESPE 	<p>Idem</p>	<p>Idem</p>

Définition des parcours adaptés et de l'écrit exigé

		<ul style="list-style-type: none"> - UE « allégés » - « mémoire professionnel allégé » <p><u>Si aucune détention de M1 ou équivalent</u>, inscription en DU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE « allégés » - « mémoire professionnel allégé » 			
Renouvellem^t de stage ou retour d'un report de stage	Un master (déjà validé puisqu'exigé lors du concours 2013)	<p><u>Choix entre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * l'inscription en master MEEF : - UE de pédagogie : tronc commun - UE de didactique et d'accompagnement du stage - UE mémoire : réalisation d'un mémoire professionnel * ou l'inscription en DU - UE « allégés » - « mémoire professionnel allégé » 	<ul style="list-style-type: none"> - validation du DU ou des UE de master - assiduité - avis du tuteur ESPE 	Idem	Idem